



## VOTRE ARGENT Investissez dans votre banque

PAGES 8 ET 9

# Sociétaire d'une banque mutualiste : la prime aux fidèles

Client d'une banque mutualiste, n'hésitez pas à en devenir sociétaire ! Grâce à ce statut, vous aurez alors la possibilité d'en influencer la politique commerciale. Et surtout d'en retirer bien d'autres avantages, bancaires ou pas....

DOSSIER RÉALISÉ PAR BRUNO MAZURIER

**D**ES PARTS sociales à prix modiques et relativement bien rémunérées, des prêts à taux intéressants, des réductions sur certaines boutiques ou musées... Ce sont, entre autres, les principaux avantages dont bénéficient les sociétaires d'une banque mutualiste (Caisse d'épargne, Crédit mutuel, Crédit agricole, Banques populaires) ou encore d'une assurance mutualiste (Maif, Macif, Gmf, Maaf, Altima, Mapa, Covea, Agpm). Les sociétaires sont des clients pas vraiment comme les autres qui détiennent une partie du capital de leur banque au travers de leurs parts.

### Participer à la gouvernance de l'établissement

A côté des avantages financiers, variables en fonction des établissements et des caisses régionales, la détention de ces titres « permet de participer à la vie de l'établissement, à sa gouvernance », comme le souligne Antoine Chapin, responsable du développement mutualiste à la fédération des caisses du Crédit agricole. En effet, outre la possibilité d'élire leur représentant en assemblée générale, ces sociétaires peuvent profiter de ce rendez-vous annuel pour s'exprimer sur la gestion de la banque, émettre des suggestions, voire manifester leur mécontentement. Ce qui n'a pas

manqué ces derniers mois, par exemple, après les pertes abyssales de Natixis. Nombre de sociétaires des Caisses d'épargne et Banques populaires n'ont pas vraiment eu l'impression d'avoir été des privilégiés en constatant l'effondrement des titres de la filiale d'investissement commune aux deux groupes mutualistes. Des conseillers commerciaux leur avaient fait acheter ces parts à près de 20 euros, certifiant qu'il s'agissait d'une valeur sûre (l'action a touché un plus bas à 0,76 euro en début d'année avant de remonter la pente : elle cotait 4,50 euros vendredi en cours de séance).

Cet accident de parcours, conséquence d'un virage amorcé il y a une bonne dizaine d'années par les établissements mutualistes lorsqu'ils ont voulu devenir « des banques comme les autres » – en clair, faire de l'argent grâce à des produits financiers hautement spéculatifs – a quelque peu écorné l'image du mutualisme. Dans un récent sondage pour un magazine spécialisé, à la question « Les banques mutualistes traitent-elles mieux leurs clients que les autres ? » les personnes sondées étaient en effet 56 % à répondre non, contre 44 % « oui ». Ce qui n'empêche pas les responsables de ce mouvement, issu du monde agricole et du milieu coopératif, de croire à ses vertus : « L'objectif des avantages dont bénéficient nos sociétaires

n'est pas de faire des coups, affirme Patrice Cros, responsable du département vie coopérative aux Caisses d'épargne. Mais d'envoyer un signe de reconnaissance en direction de notre clientèle, de la fidéliser... »


### REPERES

- **85 % des bénéfices** des caisses régionales du Crédit agricole sont réinjectés dans l'économie locale, selon la direction de la banque mutualiste. Soit sous forme de crédits aux particuliers ou bien aux commerçants, de prises de participation dans des entreprises ou alors dans des actions de solidarité comme le financement d'équipements pour un hôpital.
- **7 millions de sociétaires** sur 34 millions de clients, c'est ce que recensent à eux deux la Caisse d'épargne et le groupe mutualiste Banque populaire.
- **De 3 % à 4 %**, c'est ce que rapportent chaque année et en moyenne les parts sociales des différents établissements mutualistes.
- **De - 20 % à + 46 %**, c'est la différence de tarifs bancaires d'une caisse régionale à l'autre, selon une récente enquête de la CLCV et le mensuel « Mieux vivre votre argent ». Si certaines caisses sont bien moins chères que des banques de réseau traditionnelles,

en moyenne et prises  
collectivement, elles facturent

leurs services 11 % plus cher que  
les établissements bancaires

classiques.

	 Caisse d'Épargne	 Crédit Mutuel de Bretagne	 Crédit Agricole	 CASDEN
<b>Prix de la part sociale &amp; Rémunération</b> (variable suivant les Caisses Régionales)	<b>20 euros</b> La 1 <sup>re</sup> part à 16 € Rémunération de 3,75 % à 4 % (Avant crédit d'impôt)	Un minimum de 15 parts à <b>1 euro</b> chacune 2 catégories B & C Rémunération de 3 % à 4,20 % avant crédit d'impôt en 2009 Eligibles au PEA (Plan épargne en actions) Prime de fidélité après 5 ans de détention	<b>1,53 euro</b> minimum Intérêt de 4,5 % en moyenne en 2008 1 part gratuite pour tout nouveau sociétaire de 35 ans (CA ValdeFrance)	Minimum de 2 parts à <b>8,50 euros</b> l'une (Casden)
<b>AVANTAGES</b> (variable suivant les Caisses Régionales)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Opérations promotionnelles ponctuelles</li> <li>Réductions de 10 % chez certains loueurs de voitures, de 5 à 10 % dans certains musées, chez les fleuristes, sur des cours particuliers, dans des chaînes de magasins de vêtements...</li> <li>Réunions «privilèges» sur des thèmes patrimoniaux: comment préparer sa retraite, comment bien s'assurer en voyages à l'étranger ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Package Eurocompte Services (Mastercard débit immédiat, relevé mensuel, chéquier à domicile, banque à distance) à 61,8 €/an Le client non sociétaire payera 68,9 €/an</li> <li>Opérations ponctuelles : prêt spécial Rentrée en septembre 2009 à 2,90 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Opérations ponctuelles Ex : réduction sur billetterie Festival Vieilles Charrues</li> <li>Livret d'Épargne Fidélité avec un taux de 0,50 % à celui du Livret bancaire, jusqu'à 15 300 € (CA ValdeFrance)</li> <li>Réunion d'information sur la gestion de patrimoine, l'assurance, la bourse, etc...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prêts sans hypothèque ni demande de garantie</li> <li>Le compte sur livret Casden permet d'accumuler des points pour obtenir des crédits à taux préférentiels</li> </ul>


**TÉMOIN**

▷ Pierre ANDRO, 60 ans, sociétaire depuis 1973

# « Une rémunération qui varie de 3 % à 3,6 % »

**D**ANS la famille Andro, tout le monde est sociétaire ! « C'est un état d'esprit, explique Pierre Andro, très lié avec le monde coopératif. Une valeur qui est très forte chez nous, synonyme de solidarité, d'entraide... » Depuis qu'il a souscrit un emprunt immobilier en 1973 au Crédit agricole, ce jeune retraité de 60 ans n'a manqué aucune des assemblées générales de la caisse locale de Plogastel-Saint-Germain, dans le Finistère. D'ailleurs, il en est aujourd'hui devenu le président.

« Si le statut de sociétaire est actuellement basé sur le volontariat, à l'époque, la banque vous attribuait d'office des parts sociales lorsque vous souscriviez un prêt », se souvient Pierre qui, en revanche, n'a pas en mémoire le nombre de parts qui lui avaient été allouées. « Par la suite, j'en ai acheté d'autres. Il faut dire que les intérêts versés en guise de rémunération et votés chaque année par les sociétaires sont plutôt intéressants : « Ceux de notre caisse régionale vont de 3 % à 3,6 %. Cela dépend des résultats financiers obtenus tous les ans »,

souligne-t-il.

## « Le grand rendez-vous, c'est l'assemblée générale »

Quant aux autres avantages, cet ancien chef d'entreprise – il dirigeait une grande société de fabrication de limonade – avoue qu'il n'y a pas encore vraiment goûté : « En début d'année 2009, nous avons créé une carte bancaire réservée aux sociétaires, qui donne droit à des remises et ristournes auprès de partenaires de la caisse régionale, exerçant dans le domaine culturel, touristique, sportif ou événementiel. »

En fait, Pierre est plus loquace sur les assemblées générales annuelles et les réunions d'éducation financière qu'organise la banque mutualiste : « Selon les thèmes, la Bourse, la fiscalité, les placements, elles rassemblent plus ou moins de monde. Mais le grand rendez-vous des sociétaires, insiste-t-il, c'est l'assemblée générale. Près de 250 personnes sont présentes. La moyenne d'âge est assez élevée, regrette-t-il, même si nous essayons d'intéresser et de faire venir des plus

jeunes. C'est en tout cas l'occasion de discuter de la politique de la banque, mais aussi pour tout le monde de pouvoir exprimer ses inquiétudes ou ses critiques. C'est un moment d'échange privilégié avec les dirigeants, et les explications, même si elles peuvent être vives, ont le mérite de la transparence. Ces derniers temps, avec la crise financière, continue Pierre, ils ont posé beaucoup de questions sur les pertes des banques. Ils veulent comprendre comment fonctionne le système bancaire et situer leur propre établissement dans ce contexte. »

Enfin, revenant à la carte bancaire réservée aux sociétaires, Pierre tient à ajouter : « Pour chaque retrait d'argent à un distributeur automatique de billets, pour chaque paiement effectué avec la carte, quelques centimes d'euros viennent alimenter un fonds que la banque utilisera dans une action de soutien à l'économie locale ou au tissu associatif. Cela renforce notre rôle d'établissement mutualiste et rejoint cet esprit coopératif qui me motive depuis le début. »



# Un système sans risque

**L**E PRIX des parts sociales d'un établissement mutualiste est, logiquement, très abordable. Par exemple, il est de 15 euros au Crédit mutuel de Bretagne. A la Caisse d'épargne, elles sont vendues 20 euros mais la première part peut être obtenue au prix préférentiel de 16 euros tandis qu'au Crédit agricole, le titre est à 1,53 euro (ce qui correspond aux 10 francs d'avant 2000). De même, les plafonds sont différents suivant les établissements : on peut détenir au maximum pour 1 500 euros de parts sociales à la Banque populaire, mais jusqu'à 50 000 euros au Crédit mutuel.

Attention, il ne faut pas confondre ces parts avec les actions. A la différence de ces dernières, elles ne sont pas cotées et, par conséquent, leur valeur n'est pas soumise aux humeurs des marchés boursiers : pas de hausse, ni de baisse et, sauf faillite de la banque, votre capital est garanti. En outre, et c'est un autre avantage, ces parts sont rémunérées. Une rémunération qui varie suivant les caisses régionales, mais aussi et surtout en fonction de leurs résultats financiers de l'année précédente. Par exem-

## Des revenus soumis à l'impôt

ple, pour l'ensemble des Caisses d'épargne, si elle est cette année de 3,75 % à 4 % en moyenne – avant crédit d'impôt – elle était de 3,5 % à 3,75 % en 2008.

D'une manière générale, le taux d'intérêt servi tourne autour de 3 % - 4 % et est voté chaque année lors de l'assemblée générale de chaque banque mutualiste. Mais le crédit d'impôt affecté à ces parts augmente leur rémunération. Toutefois, cette dernière ne peut excéder le taux moyen des obligations (TMO) des sociétés privées. Par ailleurs, si ces parts peuvent être vendues à tout moment, une banque comme le Crédit mutuel impose une détention minimum de cinq ans. L'Ecureuil a prévu, lui, de les rembourser en cas de circonstances exceptionnelles (licenciement, décès, déménagement...).

Fiscalement, les revenus tirés de ces parts sont soumis à l'impôt (au même titre que les dividendes d'action), avec un premier abattement de 40 %, puis un second de 1 525 euros pour un célibataire et de 3 050 euros pour un couple. Le crédit d'impôt égal à 50 % du montant des revenus est cependant plafonné à 115 euros pour un célibataire et à 230 euros pour un couple. Autre option fiscale, le prélèvement forfaitaire de 18 % sans abattement ni crédit d'impôt.